

## **4.5 INCIDENCES DE LA REVISION DU PLU SUR LE CADRE PAYSAGER ET PATRIMONIAL**

### **4.5.1 Le paysage**

Le secteur concerné par la modification du zonage ne présente pas d'intérêt paysager notoire, en ce sens qu'il correspond à des fonds de jardin de parcelles bâties n'offrant pas de vues particulières sur des éléments de patrimoine intéressants. Qui plus est, il s'agit de terrains non perceptibles depuis les espaces publics.

En revanche, le choix fait dans le cadre de la révision « allégée » de maintenir en zone N la parcelle n°150 constitue une mesure d'évitement très importante, car cette parcelle présente elle un grand intérêt paysager. Elle offre en effet des vues magnifiques sur l'église Notre-Dame et bénéficie d'un élément important en termes de patrimoine : la présence d'un vieux mur en pierre. Certes aujourd'hui ces atouts ne sont pas appréhendables depuis l'espace public. Mais comme le PLU a classé en 2AU<sub>p</sub> le site contigu de Gloire, dans l'avenir, si une opération se réalise sur ce site, il sera alors possible de concevoir l'opération de telle manière que l'atout paysagé constitué par la parcelle n°150 soit valorisé.

### **4.5.2 Le patrimoine historique**

Le secteur concerné par la modification du zonage est situé en dehors du périmètre de protection modifié défini autour de l'Eglise Saint-Maurille.

Il ne concerne par ailleurs pas de sites archéologiques recensés, ni d'éléments de paysage (végétal ou bâti) identifié en application de l'article L. 123-1-5-7° du code de l'Urbanisme.

## **4.6 INCIDENCES DE LA REVISION DU PLU SUR L'AGRICULTURE**

Le secteur concerné par la modification du zonage n'est, pour deux des trois parcelles (arrières de jardin), pas exploité à des fins agricoles. La parcelle 150 est encore pâturée ou fauchée. La surface mise en zone Up est de l'ordre de quelques centaines de m<sup>2</sup>.

L'ensemble du secteur compris entre le vallon boisé et la rue Haute des Noyers concerne néanmoins des terrains classés en Appellation d'Origine Contrôlée Anjou Villages. Les terrains ne sont plus exploités en vigne depuis de nombreuses années.

Les incidences de la présente révision du PLU sur l'agriculture peuvent ainsi être considérées très faibles.

## **4.7 INCIDENCES DE LA REVISION DU PLU SUR LA SANTE HUMAINE**

Aux vus des développements figurant dans les chapitres précédents, le projet de révision « allégée » du PLU n'aura pas d'effets sur la santé humaine que ce soit en terme de pollution des eaux et des sols, du bruit et de pollution atmosphérique.

## **5 ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLU – SUIVI ENVIRONNEMENTAL**

Un suivi environnemental du PLU est obligatoire dans un délai de 6 ans à compter de la délibération d'approbation. Ce suivi passe par la définition d'indicateurs de suivis.

Plusieurs indicateurs de suivi ont été proposés afin de rendre compte des orientations et des objectifs fixés en matière de préservation de l'environnement et des effets de la mise en œuvre dans le cadre de la révision générale de ce document d'urbanisme approuvé en 2012.

Aucun indicateur supplémentaire n'apparaît pertinent dans le cadre de la présente procédure.

## **6 COMPATIBILITÉ DE LA REVISION DU PLU AVEC LES DOCUMENTS ET LÉGISLATIONS DE PORTÉE SUPÉRIEURE**

### **6.1 COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) LOIRE-LAYON-LYS-AUBANCE**

Le SCOT LLLA a fait l'objet d'un second arrêt de projet en juin 2014 et n'est à ce jour pas opposable.

Quoi qu'il en soit, le projet de révision « allégée » du PLU ne présente pas d'incompatibilité avec celui-ci.

### **6.2 COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) LOIRE-BRETAGNE**

Le projet de révision du PLU ne remet pas en cause la compatibilité du document d'urbanisme avec le SDAGE Loire Bretagne.

### **6.3 COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) LAYON-AUBANCE**

Le projet de révision du PLU ne remet pas en cause la compatibilité du document d'urbanisme avec le SAGE Layon-Aubance.

### **6.4 COMPATIBILITE AVEC LE PPRI DES VALS DE SAINT GEORGES, CHALONNES ET MONTJEAN**

Le projet de révision du PLU est compatible avec le PPRI.

### **6.5 COMPATIBILITE AVEC LE PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)**

Le projet de révision du PLU est compatible avec le PDH.

## 7 RESUME NON TECHNIQUE

La commune de Chalonnes-sur-Loire (49) envisage une révision de son Plan Local d'Urbanisme ne portant pas atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) (dite révision « allégée ») afin de revoir la gestion de l'interface entre l'espace boisé classé du vallon de Gloire et l'enveloppe urbanisable du PLU opposable (zones Up et 2AUp), actuellement classé en zone N (naturelle à protéger) au PLU opposable.

La présente évaluation environnementale est réalisée dans ce cadre. Elle se compose des parties suivantes :

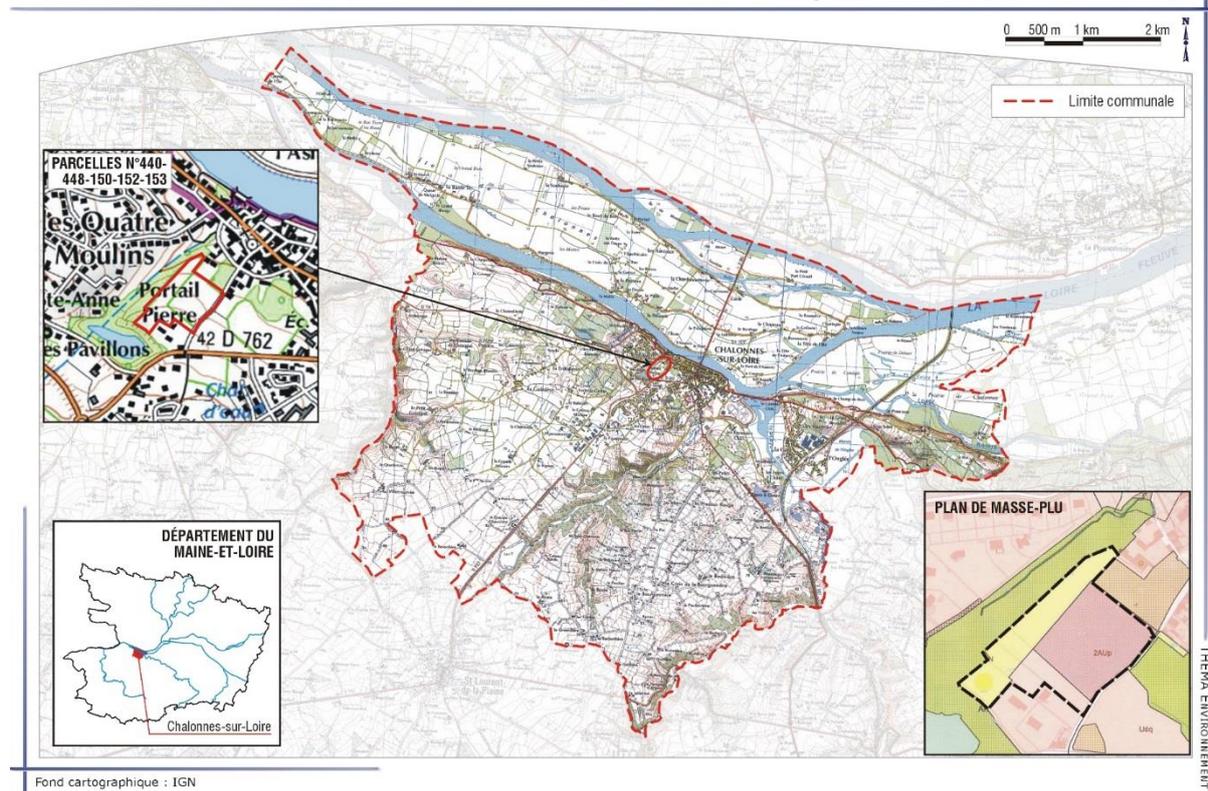
- 1) l'analyse de l'état initial de l'environnement
- 2) les raisons des choix retenus pour établir la révision, les motifs de délimitation des zones
- 3) l'évaluation des incidences notables prévisibles du projet sur l'environnement et la présentation des mesures proposées pour corriger les incidences négatives du projet
- 4) les indicateurs de suivi
- 5) le résumé non technique.

- Analyse de l'état initial de l'environnement

L'état initial de l'environnement porte sur Les parcelles A150, A 152, A153, A440 et A448 du secteur compris entre la rue Haute des Noyers, au sud-est et la rue de la Gloire au nord-est et de leurs abords. Ces parcelles sont situées à l'ouest du centre-bourg.

De l'analyse de l'état initial ont été dégagés les sensibilités et enjeux à prendre en compte.

## CARTE DE LOCALISATION



### ➤ Milieu physique

Le secteur d'étude est localisé sur la partie supérieure d'un versant dominant un petit vallon dont la topographie a été remaniée par l'exploitation de matériaux du sous-sol. Il repose sur des formations schisto-gréseuses. Le fond du talweg boisé est parcouru par un ruisseau de Gloire), busé dans sa partie terminale avant la confluence avec se dirigeant vers la vallée de la Loire.

### ➤ Risques

Le site n'est pas concerné par des risques naturels majeurs particuliers (outre les risques séisme et tempête). Les parcelles du secteur d'étude sont hors zone inondable. Le risque mouvement de terrain par retrait/gonflement des argiles est considéré nul.

Il n'est pas concerné par des risques industriels. Il est situé en retrait de la RD 762 (route de Beaupréau) qui constitue un axe identifié pour le risque lié au transport de matières dangereuses (TMD).

La commune de Chalonnes sur Loire est une commune à fort potentiel radon, gaz qui peut atteindre des concentrations beaucoup plus élevées dans les espaces clos qu'à l'air libre et peut entraîner un impact sur la santé des résidents de ces bâtiments

### ➤ Pollution et nuisances

Aucun site potentiellement pollué n'est recensé au sein ou à proximité du secteur d'étude.

Le trafic sur la RD 762, qui passe non loin du secteur d'étude constitue la principale source de nuisances sonores.

➤ Cadre biologique

Le site n'interfère avec aucun inventaire ou mesure de protection du milieu naturel. La vallée de la Loire à environ 250 m renferme un patrimoine naturel d'une grande richesse et d'une grande diversité écologique faisant l'objet de multiples protections.

Le grand paysage ligérien appartient au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Le reste de la commune (dont le secteur d'étude) est en zone tampon qui présente pour principal enjeu la protection de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E) du périmètre Unesco.

Des prospections naturalistes ont été réalisées le 6 juin 2014 sur les parcelles susceptibles de voir leur zonage modifié.

## OCCUPATION DU SOL



Globalement le site est caractérisé par des milieux naturels « ordinaires », voire artificialisées pour les parcelles en fond de jardin et des espèces végétales communes à très communes.

L'intérêt faunistique est globalement faible au sein du périmètre des parcelles étudiées.

Le bois attenant à ces parcelles accueille tout un cortège d'oiseaux forestiers varié et intéressant. Hormis les oiseaux, le boisement abrite également certains mammifères sa comme le Sanglier et le Chevreuil.

Le bois nord-ouest constitue un corridor écologique (déplacement, alimentation) intéressant pour l'avifaune et les mammifères notamment, en lien avec la Loire, bien que les bords du fleuve soient urbanisés dans ce secteur.

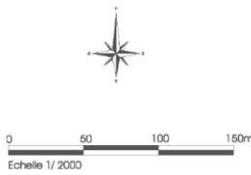
- Les raisons des choix retenus pour établir la révision, les motifs de délimitation des zones et des règles qui y sont applicables.

Sur la base du diagnostic, il est proposé les positions suivantes dans le cadre de la révision « allégée » n°1 du PLU :

- au droit des parcelles n°152, 153 et 440, prolonger la zone Up (au détriment d'un classement actuel en N) jusqu'à l'espace boisé classé, tout en inscrivant en limite de l'espace boisé classé, sur une profondeur de 15 m, une protection au titre de l'article L.123-1-5-III 2° du code de l'urbanisme au titre des « secteurs à protéger pour un motif écologique » ; seuls l'aménagement d'une liaison piétonne, le passage de réseaux et la réalisation d'annexes ou abris de jardins d'une emprise au sol n'excédant pas 10 m<sup>2</sup> sont autorisées dans cet espace de protection ;

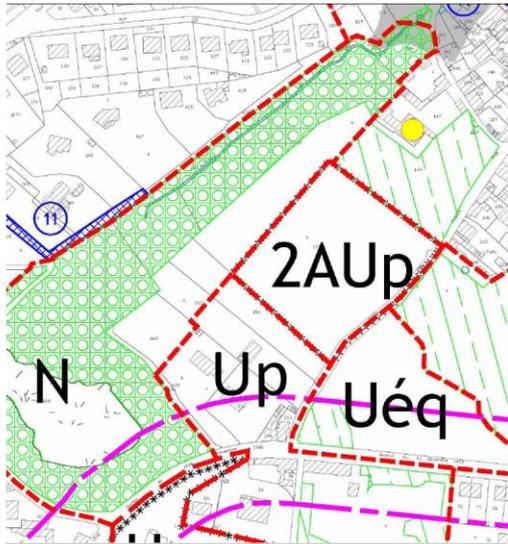
- ne pas faire de modification par rapport au zonage du PLU opposable sur les autres parcelles, dans la mesure où un mur en pierres marque la délimitation entre la zone 2AU (parcelle n°448) et la parcelle n°150 classée en N. En outre, il existe depuis cette parcelle une très belle vue sur l'église Notre-Dame, qu'il convient de préserver.

PLU de Chalonnnes-sur-Loire – révision allégée n°1

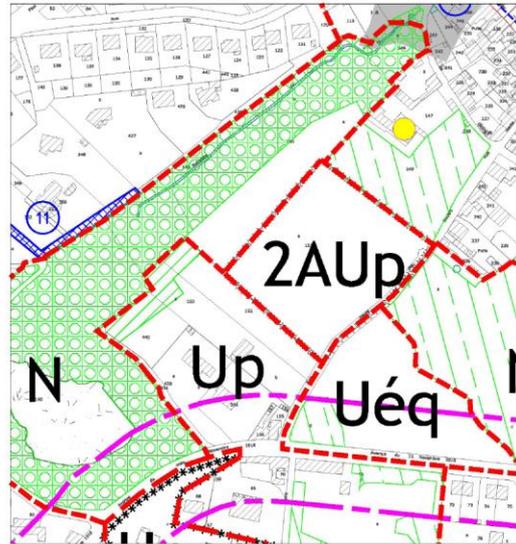


- Uéq Zone à vocation d'équipements
- Up Zone mixte correspondant aux extensions urbaines périphériques caractérisées par une forme urbaine moins figée que l'urbanisation ancienne
- 2AUp Secteur à vocation principale d'habitat
- N Zone à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de leur vocation d'espaces naturels
- Secteur à protéger pour un motif écologique au titre de l'article L. 123-1-5 III) 2° du Code de l'urbanisme (version suite à la loi ALUR en date du 24 mars 2014)

Extrait du plan 4.c avant la révision allégée n°1



Extrait du plan 4.c après la révision allégée n°1



Le zonage modifié induit une augmentation d'environ 2500 m<sup>2</sup> du secteur Up dont près de la moitié est concernée par une protection au titre de l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme.

- Analyse des incidences de la révision du plu sur l'environnement et mesures pour assurer sa préservation et sa mise en valeur

Ces incidences sont synthétisées dans le tableau suivant :

Thématiques	Impacts potentiels/mesures
Milieu physique	<p>Négligeable en termes de trafic routier induit et de consommations énergétiques à l'échelle de l'agglomération de Chalonnnes (seules quelques habitations sont susceptibles de s'implanter dans ce secteur même si certaines activités sont admises).</p> <p>Imperméabilisation des sols très modérée : incidence négligeable sur l'hydrologie du ruisseau en contrebas</p> <p>Les risques d'atteinte à la qualité de celui-ci sont faibles</p> <p>Aucun impact négatif sur le fonctionnement de la station d'épuration n'est à attendre.</p> <p>Pas d'aggravation des risques de contamination du captage du Candais</p>

Thématiques	Impacts potentiels/mesures
Risques majeurs	<p>Site non soumis à des risques particuliers (excepté sismicité et tempête)</p> <p>Des dispositions constructives visant à diminuer la présence de radon dans les bâtiments devront être mises en œuvre.</p>
Pollutions et nuisances	<p>Risque de contamination des sols théoriquement accru mais très faible</p> <p>Aucune évolution significative de l'ambiance sonore n'est à attendre au droit des quartiers d'habitat les plus proches au regard de l'évolution restreinte du secteur Up et des dispositions réglementaires de ce secteur.</p>
Cadre biologique	<p>Le secteur concerné par la modification du zonage est dépourvu de sensibilités écologiques fortes (arrières de jardins, prairies). Aucune zone humide n'est affectée.</p> <p>Le maintien d'une zone tampon classée en jardin à protéger au titre de l'article L.123-1-5-III 2° du Code de l'Urbanisme le long du bois maintenu en espace boisé classé va dans le sens de la protection du bois, de sa fonction de corridor écologique et des espèces qu'il abrite.</p>
Cadre paysager et patrimonial	<p>Secteur sans enjeux paysagers en ce qui concerne les parcelles n°152, 153 et 440.</p> <p>Le maintien en zone N de la parcelle n°150 va dans le sens d'une prise en compte des enjeux paysagers présents à ce niveau (vue sur l'église Notre-Dame et mur en pierre préservés).</p> <p>Secteur en dehors du périmètre de protection modifié défini autour de l'Eglise Saint Maurille ; ne concerne pas de sites archéologiques recensés, ni d'éléments de paysage (végétal ou bâti) identifiés</p>
Activités agricoles	<p>Seule une des trois parcelles concernées par la modification du zonage est pâturée ou fauchée (surface de quelques centaines de m<sup>2</sup>)</p> <p>Les trois parcelles sont classées en Appellation d'Origine Contrôlée Anjou Villages. Les terrains ne sont plus exploités en vigne depuis de nombreuses années.</p> <p>Les incidences sur l'agriculture peuvent être considérées très faibles</p>

Thématiques	Impacts potentiels/mesures
Santé humaine	Pas d'incidences

✓ Incidences de la révision du PLU sur les sites Natura 2000

La commune est concernée par :

- le Site d'Importance Communautaire (SIC), n°FR5200622 « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et zones adjacentes ».
- la Zone de Protection Spéciale (ZPS), n°FR5212002 « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et zones adjacentes ».

Ce site Natura 2000 concerne la vallée de la Loire et la vallée du Layon.

Aucun impact négatif direct ou indirect de la révision du PLU sur les sites Natura 2000 n'est à attendre.

- Suivi environnemental du plan et de ses résultats

Plusieurs indicateurs de suivi ont été proposés dans le cadre de la révision générale du PLU approuvée en 2012 afin de rendre compte des orientations et des objectifs fixés en matière de préservation de l'environnement et des effets de la mise en œuvre.

Aucun indicateur supplémentaire n'apparaît pertinent dans le cadre de la présente procédure.

- Compatibilité de la révision du PLU avec les documents et législations de portée supérieure

Le projet de révision « allégée » du PLU ne présente pas d'incompatibilité avec /

- le schéma de Cohérence territoriale (SCOT) Loire-Layon-Lys-Aubance
- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (sdage) Loire-Bretagne
- le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Layon-Aubance
- le plan de prévention des risques d'inondation (ppri) des vals de Saint Georges, Chalonnes et Montjean
- le plan départemental de l'habitat (PDH)

## 8 ANNEXES

### 8.1 ANNEXE 1 : HABITATS ET ESPECES

Le SIC est notamment constitué par 15 habitats de l'annexe I de la Directive Habitats 92/43/CEE :

- Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isoëto-Nanojuncetea* (3130)
- Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*, (3140)
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition* (3150)
- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation à *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (3260)
- Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri p.p.* et du *Bidention p.p.* (3270)
- Landes sèches européennes (4030)
- Pelouse rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyso-Sedion albi\** (6110)
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) (\* sites d'orchidées remarquables) [6210]
- Prairie à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) [6410]
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiales et des étages montagnard à alpin [Mégaphorbiaie eutrophe] (6430)
- Prairie maigre de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (6510)
- Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220)
- Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii* [Pelouse pionnière sur dôme rocheux] (8230)
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Silicion albae*) (91E0)
- Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*) [91F0]

Les habitats, dont la police est en gras, sont considérés comme prioritaires, c'est-à-dire qu'ils sont en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et que l'Union Européenne porte une responsabilité particulière pour leur conservation.

Les 23 espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000 et leurs caractéristiques sont les suivantes :

Groupe	Nom français	Nom latin	Définition de l'habitat potentiel	Importance de la population sur le site
Amphibiens	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Le Triton se rencontre principalement dans les paysages ouverts et plats des zones de bocage. Dans les mares, une partie des berges doit être en pente douce et avec de la végétation aquatique.	Sur le site, le Triton crêté semble cantonné aux niveaux supérieurs de la zone inondable en limite de périmètre.
	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	L'Agrion de Mercure colonise les milieux aux eaux claires courantes, bien oxygénées, ensoleillées et peu polluées, qui s'écoulent en terrains calcaires. La végétation doit être abondante, constituée le plus souvent de Joncs, de Glycéries, de Menthes, de Callitriches, ou de Laïches.	Sur le site, l'espèce a été observées aussi bien sur des petits ruisseaux ou fossés que sur des cours d'eau plus importants (le Hâvre). Bien que peu nombreuses ces observations semblent montrer la présence de l'insecte le long de milieux aquatiques en contexte ouvert, essentiellement prairial.
Invertébrés	Gomphe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	Elle colonise les eaux courantes assez claires et relativement bien oxygénées. L'environnement doit être diversifié et peu perturbé (mégaphobies, boisement alluviaux, prairies, haies, etc.).	Sur le site, quelques observations ont été faites, elles ne peuvent permettre de caractériser l'habitat de l'espèce. De nombreux secteurs apparaissent favorables. Ce type d'espèce est totalement dépendant de la qualité et de la gestion de l'eau.
	Rosalie des Alpes*	<i>Rosalia alpina</i>	En plaine, la Rosalie est présente dans les forêts de feuillus mixtes humides. Elle fréquente les vieilles souches, les bois morts, ainsi que les Saules ou les Frênes, très âgés et taillés en têtards.	Le bocage de la vallée de la Loire et les formations arborées des ripisylves constituent l'essentiel de l'habitat de la Rosalie des Alpes.
	Pique prune	<i>Osmoderma eremita</i>	Les formations de bocage ancien avec de vieux arbres taillés en têtard procurent sur notre secteur un habitat idéal pour le développement des populations de pique prune.	A l'heure actuelle seules 4 observations ont été faites sur le site. Toutefois, l'habitat potentiel de cet insecte est bien représenté, notamment par les formations de bocage.
	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Les forêts alluviales (frênes, chênes, châtaigniers) ainsi que le bocage à vieux têtards sont des milieux potentiels de vie pour le Lucane.	Dans la région, les populations de lucane sont principalement associées aux zones bocagères. La répartition de cet insecte le long de la Loire suit les secteurs bocagers. Les nombreuses observations montrent que cette espèce se trouve en bon état de conservation.
	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Le Grand capricorne vit dans les vieux arbres (chênes, frênes, saules, ormes, châtaigniers, etc.) dépérissants ou sénescents. Il est présent dans les formations de bocage qui offrent un habitat ouvert et chaud l'été et peut-être observé dans tous types de milieux comportant des arbres relativement âgés.	Les nombreuses observations montrent que cette espèce se trouve en bon état de conservation sur le secteur
	L'écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Cette espèce fréquente un grand nombre de milieux humides ou	Non indiquée dans le DOCOB

			xériques ainsi que des milieux anthropisés.	
	Moule de rivière	<i>Unio crassus</i>	il vit sur le fond des cours d'eau, enfoncé dans les sédiments meubles (sableux à sablo-vaseux), avec un courant moyen à faible.	Il se trouve aussi bien sur les petits cours d'eau de faible profondeur qu'en Loire.
Mammifères	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	Dans notre région, il bâtit majoritairement des huttes terriers creusées dans les berges. Les îles de Loire fournissent l'essentiel de l'habitat du Castor. Il a absolument besoin, pour vivre, des ensembles typiques de la ripisylve dont il se nourrit.	Le Castor d'Europe se trouve principalement dans le lit mineur de la Loire, sur le domaine public fluvial
	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>	Les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies (pâturés par des bovins, voire des ovins) ainsi que des ripisylves, landes, friches, vergers pâturés et jardins.	Non indiquée dans le DOCOB
	Le Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Les futaies feuillues ou mixtes, où la végétation herbacées ou buissonnante est rare, sont les milieux les plus fréquentés.	Non indiquée dans le DOCOB
	Vespertillon à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Cette espèce s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage, près des vergers mais aussi dans les milieux périurbains possédant des jardins.	Non indiquée dans le DOCOB
	Le Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Le Petit Rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant très importante car un vide de 10 m semble être rédhibitoire.	Non indiquée dans le DOCOB
Poissons	Bouvière	<i>Rhodeus sericeus amarus</i>	La Bouvière vit dans les eaux peu courante ou stagnante. La Bouvière est totalement dépendante de la présence de moules d'eau douce ( <i>Unio</i> et <i>Anodonta</i> ), conditionnant sa reproduction.	Ce poisson est présent sur les cours d'eaux calmes affluents de la Loire ainsi que dans les systèmes aquatiques annexes (boires et mares importantes). La Bouvière apparaît en bon état de conservation.
	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	Les saumons empruntent les fleuves et rivières pour aller se reproduire dans les ruisseaux clairs et frais à l'amont des bassins hydrographiques.	Sur le bassin de la Loire, le Saumon remonte la Loire moyenne, puis l'Allier. Il revient également sur l'axe Vienne – Creuse.
	Grande Alose	<i>Alosa alosa</i>	Les aloses fréquentent les eaux littorales de la côte Nord-Est de l'Atlantique. Ces poissons migrateurs effectuent leur reproduction en eau douce, dans la partie amont des fleuves et rivières de la façade atlantique.	.Dans la région des Pays de la Loire, elles sont en transit migratoire. La croissance se fait sur les affluents, els effectuent un séjour dans l'estuaire avant le passage vers l'eau salée.
	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>		
	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	Les Lamproies ont des exigences strictes pour leur reproduction : des eaux courantes de faible profondeur et une granulométrie grossière (radiers naturels) sont	Sur le site Nature 2000, elle ne fait que passer. Elle vit dans le lit mineur du fleuve.
	Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>		

			indispensables aux adultes, tandis que des eaux plus calmes et un fond vaseux sont utiles aux larves.	
Plantes	Marsilée à quatre feuilles	<i>Marsilea quadrifolia</i>	Marsilée à quatre feuilles est une espèce inféodée aux mares, étangs, fossés ou bras morts peu profonds. Elle s'installe sur des sols pauvres et nus.	Actuellement une seule station de <i>Marsilea quadrifolia</i> est connue sur le site de la Loire entre Nantes et Montsoreau. Elle est située dans une mare des prairies bocagères de la commune de La Varenne.
	Angélique des estuaires	<i>Angelica heterocarpa</i>	<i>Angelica heterocarpa</i> est une plante que l'on rencontre typiquement sur les berges envasées des estuaires soumis aux marées.	Aujourd'hui l'Angélique ne dépasse plus la Chapelle-Basse-Mer.

Les espèces, dont la police est en gras, sont considérées comme prioritaires.

Le tableau suivant indique pour les 34 espèces de la directive « Oiseaux » inscrites à l'annexe I (espèces vulnérables, rares et menacées de disparition) les milieux fréquentés et le statut sur le site :

Nom vernaculaire	Nom latin	Milieux fréquentés	Statut sur le site
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Ilots boisés et ripisylves arborescentes présentes le long des cours d'eau. Recherche sa nourriture dans les zones d'eaux peu profondes	Prairie de la Vallée de la Loire Hivernage – Passage Marais, rivières, boires et fossés de la vallée de la Loire Hivernage – Passage Ripisylves et du bocage de la vallée de la Loire Hivernage – Passage Lit mineur de la Loire – Grèves sableuses et eaux libres Hivernage – Passage
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Vasières et grèves dégagées. Marais salants et arrière-littoraux, lagune saumâtres...	Etape migratoire
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Niche à la cime des grands arbres et chasse sur les cours d'eau et les étangs	Marais, rivières, boires et fossés de la vallée de la Loire Passage Ripisylves et du bocage de la vallée de la Loire Passage Lit mineur de la Loire – Grèves sableuses et eaux libres Passage
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Forêts alluviales, îles boisées et bras morts; étangs peu profonds.	Marais, rivières, boires et fossés de la vallée de la Loire Reproduction – Passage Ripisylves et du bocage de la vallée de la Loire Passage
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Se reproduit dans les boisements entrecoupés d'espaces ouverts des plaines et collines	Reproduction – Etape migratoire
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Milieux ouverts dépourvus de végétation arborée	Etape migratoire
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Nicheur peu commun, dans les roselières voir les prairies, sites d'alimentation liés au milieu aquatique	Prairie de la Vallée de la Loire Reproduction – Hivernage – Passage Marais, rivières, boires et fossés de la vallée de la Loire Reproduction – Hivernage – Passage
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Niche dans les grandes cultures céréalières, les coupes céréalières. S'alimente dans les secteurs prairiaux	Hivernage – Etape migratoire
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Paysages découverts de la toundra nordique et les côtes, mais également les lisières de forêts clairsemées au voisinage des cours d'eau	Etape migratoire
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Stationne sur les grèves, les anciennes gravières, les champs et prairies	Prairie de la Vallée de la Loire Passage Marais, rivières, boires et fossés de la vallée de la Loire Passage
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Lit vif (eaux courantes, grèves et falaises), prairies et bocage associé, eaux stagnantes, ourlets hygrophiles et vasières, ripisylve et îlots boisés.	Marais, rivières, boires et fossés de la vallée de la Loire Passage

Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Marais et prairies humides, vasières étendues du littoral et intérieur	Hivernage – Etape migratoire
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	Zones de végétation basse bien développée, dans les marais et les lacs avec une épaisse végétation riveraine et aquatique	Etape migratoire
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Vasières et bords des grèves de marais salants, lagune. Egalement bassins de décantation ou de lagunage, prairies humides...	Etape migratoire
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Prairies et bocage associé pour la chasse. Niche généralement dans les milieux accidentés avec falaises	Hivernage – Etape migratoire
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	Prairies humides et bords de cours d'eau et de grands plans d'eau. Niche dans les arbres, parfois les roselières.	Marais, rivières, boires et fossés de la vallée de la Loire Hivernage – Passage Ripisylves et du bocage de la vallée de la Loire Hivernage - Passage
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	Niche sur les marais d'eau douce à riche végétation flottante. Toute sorte de plan d'eau douce en migration.	Etape migratoire
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Zones humides avec végétation aquatique flottante, prairies inondées. Tout type de milieu humide (même artificiel) en migration.	Marais, rivières, boires et fossés de la vallée de la Loire Passage
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Bord des lacs et marécages avec roselières étendues	Marais, rivières, boires et fossés de la vallée de la Loire Passage
Marouette de Baillon	<i>Porzana pusilla</i>	Fréquente les roselières denses, les cariçaies, les bords humides des étangs, parfois des milieux plus ouverts en migration.	Etape migratoire
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	Occupe la végétation haute des bords d'étangs, les roselières, les tourbières, les marais.	Prairie de la Vallée de la Loire Reproduction – Passage
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Bords des cours d'eau et des étangs présentant des berges abruptes et des postes d'affût	Marais, rivières, boires et fossés de la vallée de la Loire Reproduction Lit mineur de la Loire – Grèves sableuses et eaux libres Reproduction
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Niche dans les boisements importants, ripisylve. Près de milieux ouverts	Marais, rivières, boires et fossés de la vallée de la Loire Reproduction – Passage Ripisylves et du bocage de la vallée de la Loire Reproduction - Passage
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	Surtout sur le littoral et la pleine mer. Moins fréquente sur les zones humides intérieures (fleuves, étangs)	Hivernage – Etape migratoire
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Zones ouvertes agricoles et prairies. Niche au sol.	Reproduction – Etape migratoire
Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Milieux semi-ouverts riches en buissons et en zones herbeuses avec perchoirs	Prairie de la Vallée de la Loire Reproduction
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Plaines cultivées, prairies humides, polders et estrans des grandes baies côtières	Prairie de la Vallée de la Loire Passage
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	Prairies de fauche humides, parfois les marais et cultures	Prairie de la vallée de la Loire Reproduction

Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	Marais à vaste roselière, pièces d'eau claires, peu profonde et abrité ou rivière limoneuse	Marais, rivières, boires et fossés de la vallée de la Loire Passage
Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	Migratrice sur le long de la façade atlantique. Rare à l'intérieur des terres	Etape migratoire
Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>	Très rare à l'intérieur des terres. Fréquente les salins, lagunes, estuaires, plages.	Etape migratoire
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	Sur les côtes. Niche sur îlots marins à végétation rase, les digues de marais salants et lagunes arrière-dunaires	Etape migratoire
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	Plages sablonneuses ou rives caillouteuses en bord de mer ou sur les îlots des fleuves	Lit mineur de la Loire – Grèves sableuses et eaux libres Reproduction – Passage
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Iles de sables et de graviers libres de toute végétation	Lit mineur de la Loire – Grèves sableuses et eaux libres Reproduction – Passage

En gris sont représentées les espèces indiquées dans le DOCOB